

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 24 mai 2016

L'an deux mille seize

Le 24 mai à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 19 mai 2016.

**Étaient présents :** Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, David PACIOTTI, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT

**Absent excusé :**

Frédérique ANGELETTI pouvoir à Laurence OCCELLO

Christopher DAVO

Marcel PELLEGRIN pouvoir à Philippe AUPHAN

Christophe RAMEAUX

Madame Hélène CHAULLIER a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 29/03/2016

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du projet de jardin partagé et demande de subvention au Conseil Départemental
- 2- Autorisation de signer un bail administratif avec les gérants du bar

Accord à l'unanimité.

### **1. avenant de travaux modificatifs dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'un bistrot de pays et de deux logements place de la mairie**

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

– De conclure les avenants de travaux modificatifs suivant le tableau ci-après

LOT	Désignation	ENTREPRENEURS		nouveaux montants marché
		marchés initiaux HT	avenants 24 mai	
1 bistrot  logements	GROS ŒUVRE <b>Entreprise BOURGER</b> Façades Nord Façades dans cour	78 877,89	-2 064,90 5 940,00 4 896,00	87 648,99
	<b>Entreprise BOURGER</b> avenant 1 plus et moins-values <b>total</b>	35 633,34 4 740,00 <b>119 251,23</b>	3 819,00 <b>12 590,10</b>	44 192,34 <b>131 841,33</b>
2 bistrot logements	CLOISONS <b>Entreprise PPB</b> <b>Entreprise PPB</b>	6 338,50	1 790,00 856,80	8 128,50 23 498,00
	<b>total</b>	<b>28 979,70</b>	<b>2 646,80</b>	<b>31 626,50</b>
3 bistrot logements	MENUISERIE BOIS <b>Entreprise SILVANO</b> <b>Entreprise SILVANO</b>	3 576,02	1 745,00 1 598,00	5 321,02 16 730,19
	<b>total</b>	<b>18 708,21</b>	<b>3 343,00</b>	<b>22 051,21</b>

bistrot logements	5	REVETEMENT SOLS SCELLES			
		<b>Entreprise DELOGU</b>	12 655,00	0,00	12 655,00
		<b>Entreprise DELOGU</b>	9 974,00	1 833,33	11 807,33
		<b>total</b>	<b>22 629,00</b>	<b>1 833,33</b>	<b>24 462,33</b>
6 bistrot logements		ELECTRICITE			
		<b>Entreprise BREMOND</b>	18 529,45	4 182,56	22 712,01
		<b>Entreprise BREMOND</b>	15 467,01	0,00	15 467,01
		<b>total</b>	<b>33 996,46</b>	<b>4 182,56</b>	<b>38 179,02</b>
7 bistrot logements		PLOMBERIE			
		<b>Entreprise THERMATEX</b>	3 700,00	2 954,12	6 654,12
		<b>Entreprise THERMATEX</b>	8 500,00	0,00	8 500,00
		<b>total</b>	<b>12 200,00</b>	<b>2 954,12</b>	<b>15 154,12</b>
8 bistrot logements		PEINTURE			
		<b>Entreprise MEYSSEN</b>	1 959,40	300,00	2 259,40
		<b>Entreprise MEYSSEN</b>	6 767,60	500,00	7 267,60
		<b>total</b>	<b>8 727,00</b>	<b>800,00</b>	<b>9 527,00</b>

- D'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **2. demande de subvention au Conseil Général au titre de la contractualisation 2016.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil départemental a décidé de proroger la phase contractuelle 2012-2014 pour l'année 2016 et qu'il convient de délibérer pour solliciter la formalisation de l'avenant 2016.

Le montant de la dotation est de 36 400 € pour une dépense subventionnable de 52 000 €.

Considérant le montant des avenants au marché relatif aux aménagements du bistrot pour 19 742,78 € HT portant ainsi le montant total des travaux à 160 327,04 € HT, considérant le montant des subventions accordées de 59 000 € soit 36,80 % des travaux, considérant qu'à cela il convient d'ajouter les frais d'études, de contrôles et de raccordement EDF,

Considérant le montant total des équipements pour 39 557,00 € HT pour lesquels aucune subvention n'a été accordée,

il propose de solliciter cette dotation pour les travaux supplémentaires de l'aménagement et l'équipement du bistrot.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

## **3. convention d'occupation du domaine public montant de la redevance**

*Monsieur le maire expose au conseil municipal que le restaurant, le bar et les chambre d'hôtes de la place de la mairie ont une terrasse sur le domaine public*

*L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté ou d'une convention et entraîne le paiement d'une redevance.*

*Il propose de définir une convention d'occupation du domaine public fixant les règles de cette occupation et propose un tarif annuel d'un euros du m<sup>2</sup>*

Après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention d'occupation du domaine public
- fixe le tarif annuel de redevance d'occupation du domaine public à 1 € le m<sup>2</sup> occupé
- autorise monsieur le maire à signer les conventions avec les exploitants.

#### **4. Acquisition parcelle B 219 pour la création d'un jardin partagé**

Monsieur le maire rappelle la délibération N°1\_2016 concernant l'acquisition de la parcelle B\_279 pour la création d'un jardin partagé.

Il informe le conseil municipal que le vendeur, Monsieur ALAMELLE, a demandé, en hommage à madame Valentine TAVERNIER, d'appeler le jardin partagé « Le jardin de Valentine », il souhaiterait également pouvoir utiliser la borne d'arrosage.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (4 abstentions : P. Alamelle, V. Toussaint, M. Pellegrin, T. Rique),

- autorise monsieur le maire à appeler le jardin partagé : « **le jardin de Valentine** ».
- autorise monsieur Alamelle à utiliser la borne d'arrosage moyennant l'installation d'un compteur et le paiement de l'eau

#### **5. Adoption du projet création d'un jardin partagé et demande de subvention auprès du conseil départemental**

Madame Virginie Toussaint présente le projet de jardin partagé.

Il sera géré par une association de type loi 1901. Une charte et un règlement intérieur assureront son bon fonctionnement.

Actuellement, le projet est porté par une quinzaine de villageois.

Il est prévu une cinquantaine de parcelles à cultiver.

Le but de cette mise à disposition est à la fois social et économique (subvenir aux besoins des foyers en contrepartie d'une participation annuelle) et pédagogique (sensibilisation du public aux problématiques environnementales à travers des animations).

Vu le plan de financement de l'opération arrêté à la somme de 11 415 € hors taxes.

Considérant que la commune est susceptible de recevoir le soutien du département de Vaucluse dans le cadre du «dispositif départemental des aménagements paysagers et de la nature en ville», volet «jardins familiaux en Vaucluse»,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de jardin partagé
- approuve le plan de financement de l'opération, arrêté à la somme de 11 415 € hors taxes
- Sollicite du Département de Vaucluse l'attribution d'une subvention de 35 % du montant hors taxes de l'opération,

## 6. Signature d'un bail administratif pour le bar

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de bail administratif pour le local commercial, préparé par Maître LEVIT, notaire à Cadenet et demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce bail.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise monsieur le maire à signer un bail administratif pour le local pour une durée de 24 mois, moyennant un loyer mensuel de **1 135, 82 €** se décomposant comme suit :

- **800 €** pour le local commercial
- **335,82 €** pour le logement

A blue circular stamp from the Mairie of Cadenet is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'CADENET' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends downwards.